

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Commune de BERGUES

Le public est informé que, par arrêté, le Président de la CCHF a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bergues.

Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours, du lundi 3 juin 2019 à 9h au mercredi 3 juillet 2019 à 12h.

A été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, Monsieur Martin SERRET, en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Bergues.

Ils seront disponibles aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Bergues :

- Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Mardi et jeudi de 8h30 à 12h

Le dossier sera également disponible en consultation sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/1326> et à partir d'un poste informatique disponible au siège de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modifications du document d'urbanisme et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions soit :

- Sur le registre d'enquête papier disponible en mairie de Bergues
- Sur le registre d'enquête dématérialisé disponible à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1326>
- Par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, adressé à la mairie de Bergues.
- Soit de façon dématérialisée à l'adresse : enquete-publique-1326@registre-dematerialise.fr

Il est précisé que les contributions par voie dématérialisée, ainsi que les courriers adressés au commissaire enquêteur, seront reportés sur le registre papier et visibles par tous. Il en sera de même pour les remarques formulées sur le registre papier qui seront intégrées au registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la mairie de Bergues les :

- **Lundi 3 juin 2019 de 9h à 12h**
- **Mercredi 12 juin 2019 de 14h à 17h**
- **Vendredi 21 juin 2019 de 14h à 17h**
- **Mercredi 3 juillet 2019 de 9h à 12h**

À l'issue de l'enquête le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront consultables et tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an :

- à la mairie de Bergues aux jours et heures habituels d'ouverture.
- au siège de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre aux jours et heures habituels d'ouverture
- Sur le site internet de la CCHF www.cchf.fr

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi N° 78-753 du 17/07/78 modifiée.

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, à la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Bergues, éventuellement modifiée, sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.